LUXIOR IMMOBILIER
GROUPE IMMOBILIER SIAM
S.A.R.L au capital social de 75 000,00 € - RCS BREST 393 271 390
Siège social : 83 rue de Siam 29200 BREST
Tél : 02 98 46 47 27 - E-mail : luxior.immo.brest@luxior-immobilier.com

HONORAIRES DE TRANSACTION

(Barème à compter du **1er Avril 2022**)

PRIX DE VENTE (Net vendeur)	HONORAIRES TTC	MONTANT MAXIMUM TTC
De 0 à 29 999 €	3500,00 €	
De 30 000 à 59 999 €	5000,00 €	
De 60 000 à 69 999 €	5500,00 €	
De 70 000 à 79 999 €	6000,00 €	
De 80 000 à 89 999 €	6500,00 €	
De 90 000 à 99 999 €	7000,00 €	
De 100 000 à 149 999 €	8,00 %	12 000 €
De 150 000 à 199 999 €	7,00 %	14 000 €
De 200 000 à 299 999 €	6,50 %	19 500 €
De 300 000 à 399 999 €	6,00 %	24 000 €
Plus de 400 000 €	5,50 %	> 22 000 €

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge du vendeur, mention en est faite dans l'annonce.
Les montants maximums des prestations assurées sont arrondies à l'unité.

Diagnostics immobiliers obligatoires * : **DIAGNOSTICS OFFERTS ***

* Les diagnostics immobiliers obligatoires sont offerts uniquement dans le cadre d'un mandat exclusif de vente et de la réalisation effective de la vente par Luxior Immobilier.
Liste des diagnostics concernés : Diagnostic de performance énergétique (DPE), sauf en cas de vente d'un logement en l'état futur d'achèvement (Véfa); Constat de risque d'exposition au plomb (Crep) ;État mentionnant la présence ou l'absence d'amiante ; État de l'installation intérieure de l'électricité si l'installation a plus de 15 ans ; État de l'installation intérieure du gaz si l'installation a plus de 15 ans ; État relatif à la présence de termites; État des risques et pollutions (naturels, miniers, technologiques, sismiques, radon...).

N° TVA intracommunautaire FR78 393 271 390 - Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier, administrateur de biens - Carte Professionnelle n° CPI 2901 2017 000 017 292 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne Ouest et valable jusqu'au 09/03/2023 - Activités : Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière - Garantie financière Transaction sur immeubles et fonds de commerce (montant : 140 000€) et Gestion immobilière (montant : 420 000€) : GALIAN ASSURANCES 89 rue de la Boétie 75008 PARIS 08

LUXIOR IMMOBILIER
GROUPE IMMOBILIER SIAM
S.A.R.L au capital social de 75 000,00 € - RCS BREST 393 271 390
Siège social : 83 rue de Siam 29200 BREST
Tél : 02 98 46 47 27 - E-mail : luxior.immo.brest@luxior-immobilier.com

HONORAIRES DE LOCATION

(Barème à compter du **1er Avril 2022**)

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la Loi n°89-462 du 6 juillet 1965

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :

8.00 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire entrant, et 8.00 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur.

État des lieux d'entrée :

3.00 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire entrant, et 3.00 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur.

Honoraires de location :

« La rémunération des personnes mandatées pour se livrer ou prêter leur concours à l'entremise ou à la négociation d'une mise en location d'un logement, tel que défini aux articles 2 et 25-3, est à la charge exclusive du bailleur, à l'exception des honoraires liés aux prestations mentionnées aux deuxième et troisième alinéas du présent I.

Les honoraires des personnes mandatées pour effectuer la visite du preneur, constituer son dossier et rédiger un bail sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année dans des conditions définies par décret. Ces honoraires sont dus à la signature du bail.

Les honoraires des personnes mandatées pour réaliser un état des lieux sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au locataire pour cette prestation ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année, dans des conditions définies par décret. Ces honoraires sont dus à compter de la réalisation de la prestation. »

Le montant du plafond d'honoraires à la charge du locataire pour la visite, la constitution de son dossier et la rédaction du bail est fixé à un montant de 8 €/m2.

Le montant du plafond d'honoraires à la charge du locataire pour la réalisation de l'état des lieux est fixé à un montant de 3 €/m2 de surface habitable.

Dans le cas où le montant du plafond des honoraires de location serait supérieur à un mois de loyer hors charges, les honoraires seront plafonnés à celui-ci.

Dans le cas où le montant du plafond des honoraires serait inférieur à un mois de loyer hors charges, les honoraires retenus seront ceux du montant du plafond des honoraires.

N° TVA intracommunautaire FR78 393 271 390 - Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier, administrateur de biens - Carte Professionnelle n° CPI 2901 2017 000 017 292 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne Ouest et valable jusqu'au 09/03/2023 - Activités : Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière - Garantie financière Transaction sur immeubles et fonds de commerce (montant : 140 000€) et Gestion immobilière (montant : 420 000€) : GALIAN ASSURANCES 89 rue de la Boétie 75008 PARIS 08

LUXIOR IMMOBILIER
GROUPE IMMOBILIER SIAM
S.A.R.L au capital social de 75 000,00 € - RCS BREST 393 271 390
Siège social : 83 rue de Siam 29200 BREST
Tél : 02 98 46 47 27 - E-mail : luxior.immo.brest@luxior-immobilier.com

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

(Barème à compter du **1er Avril 2022**)

Les honoraires de gestion et de location sont intégralement déductibles de vos revenus fonciers.

Honoraires de gestion :

7 % du loyer mensuel HT sur toutes les sommes encaissées, à la charge du bailleur.

Estimation locative * : **ESTIMATION OFFERTE ***

* Estimation de votre bien offerte dans le cadre de la mise en location de ce dernier par Luxior Immobilier.

N° TVA intracommunautaire FR78 393 271 390 - Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier, administrateur de biens - Carte Professionnelle n° CPI 2901 2017 000 017 292 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne Ouest et valable jusqu'au 09/03/2023 - Activités : Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière - Garantie financière Transaction sur immeubles et fonds de commerce (montant : 140 000€) et Gestion immobilière (montant : 420 000€) : GALIAN ASSURANCES 89 rue de la Boétie 75008 PARIS 08